

Le mot du président de la SFAP

Ce mot du président de la SFAP
figurait en préambule de la 4^e édition du Répertoire
parue au printemps 2004



***Société Française
D'Accompagnement et de soins Palliatifs***

*« Toute personne malade dont l'état le requiert
a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement »*

A lui seul, l'article 1 de la loi du 9 juin 1999 justifie la réalisation de ce Répertoire. En effet, accéder aux soins palliatifs et à l'accompagnement, c'est d'abord connaître les structures, les professionnels et les associations qui s'en occupent. En conséquence, le Répertoire représente un outil essentiel à offrir aux usagers du système de soins, mais aussi à ses acteurs. Parce qu'il permet d'informer tout un chacun, il favorise l'orientation et l'accueil des personnes qui nécessitent des soins palliatifs ou un accompagnement.

Le présent ouvrage est une édition actualisée en 2003. Hélas, comme tout carnet d'adresse, il va vite devenir obsolète. Or l'intérêt du Répertoire réside dans sa mise à jour régulière ; aussi, il nous est apparu essentiel de vous proposer une version électronique, régulièrement mise à jour sur notre site internet www.sfap.org ; ceci dit, si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez bien sûr nous contacter par téléphone ou par courrier : nous nous ferons un plaisir de vous donner les informations que vous souhaitez.

Je terminerai cette courte introduction en remerciant la Ligue contre le cancer et le groupe Médéric qui ont rendu possible la mise à jour de ce Répertoire. Ce partenariat solidaire contribue indéniablement à l'amélioration de la qualité des soins par l'intermédiaire d'une meilleure information.

Cordialement vôtre,

Docteur Régis Aubry
Président de la SFAP